

Même mon propre collègue, quand il était ministre des Finances, a oublié complètement le problème du logement sur la côte ouest dans la décision relative aux immeubles résidentiels à logements multiples qui figurait dans son budget de décembre 1979. Si la région avait été entendue, cette mesure qui a fait là-bas l'objet de dissensions incroyables n'aurait pas figuré au budget. Le taux d'inoccupation était inférieur à 1 p. 100, et il fallait une stimulation de l'État. La région aurait dû être entendue.

Ces quatre régions devraient avoir droit au chapitre, dans le processus décisionnel et dans les définitions de caractère bioscientifique en matières de ressources, de politique fiscale, de politique monétaire, et le reste. C'est la condition nécessaire à la disparition du vif sentiment d'aliénation qui règne au Canada. Je supplie ceux qui représentent les centres démographiques du pays de réfléchir sérieusement à cela.

Qu'on ne m'accuse pas d'être anti-canadien, ce serait ridicule. Ma vie et mes actes prouvent le contraire. Mais je suis décidé à combattre pour ma région, dans l'intérêt d'une fédération plus solide, d'une fédération qui vienne de la base, d'une fédération qui représente les régions de notre grand pays.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord au député de Vaudreuil (M. Herbert) que ce bill va dans le bon sens. A l'exception de quelques sénateurs plus âgés qui sont là pour la vie, les personnes nommées au Sénat y siègent désormais jusqu'à l'âge de 75 ans. Si le bill C-303 était adopté, la durée de leur mandat serait réduite à une période d'années comprise entre 10 et 15 ans au maximum.

Je dis que le bill va dans le bon sens. Moi, j'irais même plus loin, je réduirais cela à cinq ans, puis à un an, puis à six mois, puis je supprimerais tout. Mais trêve de badinages, je ne pense pas que le bill s'attaque au problème que constitue la situation du Sénat dans notre démocratie. Je ne pense pas qu'il corresponde à ce que pensent beaucoup d'entre nous: il n'y a pas de place dans notre démocratie parlementaire pour un organe non électif, un organe responsable devant personne. Pour cette raison, le Sénat tel que nous le connaissons actuellement devrait être aboli.

Le discours du député m'a intéressé. J'attendais qu'il explique pourquoi il a proposé ce bill. De fait, j'attendais qu'il en parle. Il a cité un article au sujet de la durée du mandat. Mon ami et collègue, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) était également dans l'expectative. J'ai trouvé qu'il avait fort bien résumé le discours du député quand il a affirmé qu'en dépit de toutes les choses flatteuses qu'il a dites au sujet du Sénat dont il a vanté les mérites, il disparaîtra au bout de dix ans.

Je le répète, je ne crois pas que ce bill s'attaque au fond du problème. Je ferai remarquer à mon bon ami de Capilano (M. Huntington) qui expose toujours très clairement sa thèse que nous comprenons les problèmes dont il a parlé aujourd'hui. Nous comprenons son vif intérêt à l'égard du régionalisme. Par ailleurs, je ne crois pas que le Sénat soit une solution à cette série de problèmes.

● (1640)

Avant d'entrer un peu plus directement dans le vif du sujet, je me permettrai de signaler le fait que la Chambre des communes du Canada est encore une fois saisie d'un bill tendant à modifier une loi qui n'est même pas de notre pays, à

#### *Durée du mandat des sénateurs*

savoir l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Bien sûr, mon honorable collègue nous saisit de son bill, comme je l'ai fait à un certain nombre de reprises, pour proposer des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en vertu des dispositions de l'article 91(1) qui stipule que le Parlement du Canada peut apporter des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'égard de questions de compétence exclusivement fédérale. Nous avons exercé ce droit à un certain nombre de reprises, et nous avons habituellement invoqué pour ce faire le fait que nos lois sont promulguées par la Couronne, et puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été promulgué par la Couronne en la personne de la Reine Victoria, il peut être modifié par la Couronne en la personne de la Reine Elisabeth sur le conseil du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

A propos de cette modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui avait été adoptée en 1949, je suis porté à faire une remarque que nous faisons tous souvent, à savoir que les accidents de l'histoire peuvent être bien étranges et avoir des conséquences durables. J'ai eu suffisamment d'entretiens avec M. Saint-Laurent, qui était premier ministre à l'époque, pour savoir qu'il tenait beaucoup à mener à bien le processus de rapatriement de la Constitution au Canada. L'adoption de l'article 91(1) en constituait la première étape, et donnait au Canada le droit de modifier la Constitution à l'égard de questions relevant exclusivement de la compétence fédérale. C'était en 1949. J'ai connu suffisamment M. Saint-Laurent pour pouvoir affirmer ici, qu'avant de terminer son mandat de premier ministre, il avait bon espoir de pouvoir obtenir l'assentiment des provinces et prendre les mesures nécessaires pour donner à notre pays le droit de modifier le reste de la Constitution.

Malheureusement, la guerre de Corée éclata, d'autres événements survinrent, et les plans soigneusement établis de M. Saint-Laurent durent être mis de côté. C'est vraiment un chapitre bien malheureux de notre histoire. Nous aurions pu réussir à faire tout cela dans les années 50 dans une atmosphère beaucoup plus sereine qu'à l'heure actuelle. Mais c'est ainsi que vont les courants de l'histoire; il faut la prendre comme elle vient en nous accommodant au mieux des situations auxquelles nous avons à faire face.

Nous sommes donc saisis d'une proposition qui vise à nous convaincre de conserver le Sénat en faisant son éloge. Comme d'habitude, nous avons entendu aujourd'hui certains députés, et notamment le député de Vaudreuil, nous dire que l'autre endroit compte des gens sympathiques. J'en connais quelques-uns et ils sont effectivement fort sympathiques. Ce sont d'excellents Canadiens qui travaillent fort—du moins, certains d'entre eux—comme le député l'a signalé. C'est comme à la Chambre: certains sont toujours à la tâche, alors que d'autres ne sont là que quand ça leur chante.

Je me rends compte de la difficulté à nommer qui que ce soit, mais j'aimerais confirmer ce que le député a dit de Carl Goldenberg; c'est un grand Canadien qui s'est signalé dans un certain nombre de domaines. Je dis la même chose de David Croll. Je crois qu'il a joué un rôle aussi précieux au Sénat qu'à la Chambre des communes. J'aimerais mentionner également Renaude Lapointe, Florence Bird, Jacques Flynn et Duff Roblin, que je considère tous comme des amis. Sans doute d'autres députés aimeraient-ils ajouter d'autres noms, mais je